Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023 2023-071

Publié le

ID: 030-213002124-20230928-2023\_071-DE

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## Séance du 28 septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice	Présents	Votants
19	12	14

Objet:

Subvention exceptionnelle Restos du cœur L'an deux mille vingt-trois, et le vingt-huit septembre le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas CARTAILLER,

Date de la convocation: 22 septembre 2023

<u>Présents</u>: Nicolas CARTAILLER, Pierre DE QUEYLARD, Elisabeth VIOLA, Stéphane MATEO, Bachir EL KHALFI, Jacques CORCESSIN, Roland VIOLA, Luc VINCENT,

Manon BLOQUE, Carole GALINY, Florian BOISSIN, Sabine HUGUES

Absents: N'Fissa BENSAID, Cécile FABRE, Frédéric VALOT, Elma PIRAZZI, Eric GONSSARD

Absents représentés: Corinne LEFEBVRE (procuration à Stéphane MATEO), Laure ZEROUALI (procuration à Nicolas CARTAILLER)

Secrétaire de séance: Stéphane MATEO

M. le Maire rappelle la convention en cours avec l'association « Les Restos du cœur ».

Cette convention permet à l'association de s'installer dans un local loué sur la commune de Remoulins afin de pouvoir mener à bien sa mission.

La situation financière critique de l'association « les Restos du cœur » a conduit l'Association des Maires de France – AMF, à diffuser une note à l'ensemble des collectivités les invitant à soutenir et relayer l'appel aux dons porté par « les Restos du cœur » selon les modalités qui leur paraissent les plus adaptées à leurs moyens et à la situation locale.

Il informe également du courrier reçu du responsable départemental de l'association. Celui-ci informe que le département du Gard voit une augmentation de 31 % du nombre de familles accueillies.

Pour le seul centre de Remoulins, 20 858 repas ont été servis au cours de cette campagne 2023/2024, qui n'est pas encore achevée.

Pour information, c'était 11 109 repas pour la campagne 2022/2023.

Considérant la crise économique que connaît le pays (augmentation des coûts de l'énergie et des carburants, ...),

Considérant la situation financière exceptionnelle dans laquelle se trouve l'association « les Restos du cœur »

Considérant les crédits inscrits au budget 2023,

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à l'association « les Restos du cœur ».
- **DIT** que cette subvention sera imputée à l'article 6574 du budget 2023.

Le secrétaire de séance, Stéphane MATEO Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

Le Maire, Nicolas CARTAIL

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site internet <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>